

AVANT-PROPOS

La modernisation de l'action publique et la simplification du droit et des procédures peuvent trouver un terrain d'application privilégiée dans le champ de la commande publique. La direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers (DAJ) a cherché à y prendre sa part en 2014 par différents travaux.

La simplification du dossier de candidature a été recherchée par la transposition accélérée de certains dispositifs prévus par les directives européennes du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics par le décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014. Comme le montre la percée du « marché public simplifié » (mécanisme de candidature par le numéro SIRET), la mise à disposition de documents par une base de données ou un espace de stockage numérique et le dispositif « dites-le nous une fois » peuvent contribuer à l'ouverture de l'accès à la commande publique, notamment pour les TPE et les PME. Ces démarches s'amplifieront encore avec le parachèvement de la transposition des directives d'ici 2016.

Le renforcement des initiatives publiques d'encouragement de l'innovation a été un autre axe de travail. Également introduit en droit français par le décret du 26 septembre 2014, le partenariat d'innovation ouvre de nouvelles voies contractuelles aux acheteurs publics et aux opérateurs économiques.

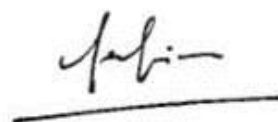
Mais l'évolution du droit de la commande publique appelle par construction un effort particulier de diffusion de l'information juridique et des bonnes pratiques de l'achat public, ainsi que la DAJ y procède en concertation avec les organisations professionnelles et les acheteurs publics.

En 2014 est intervenue à cet effet une actualisation du guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics, tenant compte des dispositions du décret du 26 septembre 2014.

Le vade-mecum des marchés publics, dont la première édition avait été diffusée en 2013, appelait lui aussi une évolution. Rassemblant l'ensemble des fiches techniques rédigées par la DAJ pour exposer la doctrine mise au point à l'occasion de sa mission de conseil à l'attention des acheteurs publics, cet ouvrage comporte des documents explicitant les règles de publicité, de procédure ou de délais applicables, tant aux organismes soumis au code des marchés publics qu'à ceux régis par les règles de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005. D'ambition didactique, il a rencontré un franc succès auprès non seulement des praticiens de la commande publique mais également des enseignants et étudiants.

Un pas supplémentaire est franchi aujourd'hui avec la diffusion de cette seconde version, sous une forme entièrement gratuite et dématérialisée, assortie de fonctionnalités de lecture et de recherche qui, nous l'espérons, en faciliteront l'utilisation par tous les praticiens. Bien évidemment, dans le prolongement de cette version actualisée et consolidée du vade-mecum, la DAJ continuera de permettre aux lecteurs d'accéder aux éléments mis ultérieurement à jour, s'il y a lieu, sur le site dédié à cet effet (<http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>).

Le directeur des affaires juridiques



Jean MAÏA